

Pétitions

Saskatchewan. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Mme le Président: J'espère que les députés vont m'excuser. Je ne me sens pas bien du tout et j'aimerais quitter le fauteuil. Le vice-président me remplacera.

M. Chrétien: C'est assez pour rendre n'importe qui malade.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comment pouvez-vous même parler de démocratie?

Une voix: C'est de la démocratie.

M. le vice-président: A l'ordre. A l'ordre.

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis certain que les habitants des diverses localités de la Saskatchewan qui ont signé cette pétition n'oublieront pas le fait que les ministériels les empêchent de présenter leur pétition.

M. le vice-président: Je demande aux députés de respecter le Règlement de la Chambre. Le député peut présenter la pétition.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les habitants de diverses localités de la Saskatchewan. Comme vous le savez, beaucoup de producteurs en Saskatchewan expédient leurs céréales à Churchill par le chemin de fer au tarif du Nid-de-Corbeau. Dans leur pétition, ils prient le Chambre des communes de ne pas modifier le tarif statutaire des céréales. A leur avis, ils contribuent beaucoup à l'économie canadienne. Ils payent leur juste part du coût d'expédition des céréales au Canada et ils aident notre économie. Ils demandent à la Chambre des communes de ne pas modifier le tarif du Nid-de-Corbeau.

● (1610)

[Français]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai l'honneur de présenter une pétition très importante qui a trait au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Elle est signée par 37 ou 38 personnes de ma province, la Saskatchewan.

[Traduction]

C'est une pétition, monsieur le Président, qui concerne les tarifs variables et la nécessité de ne pas abandonner des voies ferrées de la première importance pour les gens de la Saskatchewan et le transport de leurs céréales. Elle porte sur des

choses comme le port de Churchill, tellement important pour les agriculteurs de ma circonscription, en Saskatchewan. Elle vient de différentes villes et, ce qui est remarquable, c'est que tous les fermiers, sauf trois, sont membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Ce sont des membres très actifs...

M. le vice-président: Le député voudrait-il lire sa pétition et non décrire les caractéristiques des signataires.

M. Nystrom: La pétition déclare que les fermiers soussignés s'inquiètent beaucoup des tarifs variables. Ils s'inquiètent de l'abandon de voies ferrées et souhaitent que le tarif du Corbeau ne change pas. Ils demandent au Parlement du Canada de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau, qu'il n'y ait aucun changement. Ils déclarent que les agriculteurs ont déjà payé plus de 100 millions pour exporter leurs céréales, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. C'est pour cette raison qu'ils m'ont demandé de présenter cette pétition et c'est un honneur pour moi que de le faire.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à présenter à la Chambre. Elle porte 36 signatures. Les pétitionnaires veulent faire remarquer à la Chambre des communes qu'ils sont tous résidents du Canada. En fait, la plupart d'entre eux sont de North Battleford, certains de Saskatoon et de Battleford même.

M. Peterson: C'est Anguish le député de cet endroit.

M. Anguish: Nous avons échangé nos pétitions.

M. Peterson: Vous ne devriez pas.

M. Anguish: C'est lui qui les a reçues.

M. le vice-président: Le député de Regina-Est (M. de Jong) a la parole.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président. Si nous pouvions avoir un peu d'ordre.

M. Peterson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence entendra le rappel au Règlement à la fin de la présentation du député.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président. Les pétitionnaires déclarent que les agriculteurs de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. C'est pourquoi, monsieur le Président, les soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel sur les céréales et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Peterson: Monsieur le Président, je prétends humblement qu'il y a abus de la procédure de la Chambre lorsque non seulement un député, mais de nombreux députés présentent jusqu'à trois pétitions chacun, toutes sur le même sujet. Deuxièmement, monsieur le Président, il est évident, d'après le contenu, que le député qui présente la pétition n'est même pas celui élu par les pétitionnaires.